

## **SECTION EUROPEENNE**

Les sections européennes proposent à des élèves motivés de développer leurs compétences en langues vivantes et leurs connaissances de la culture des pays étrangers. Elles sont ouvertes au collège à partir de la classe de Quatrième.

Les élèves des sections européennes suivent un enseignement spécifique, pour lequel ils sont regroupés en dehors de leurs classes habituelles.

- **un enseignement linguistique renforcé:**

l'horaire d'enseignement de la langue de la section est renforcé de deux heures hebdomadaires en classes de Quatrième et Troisième.

- **une connaissance approfondie de la culture du pays de la section:** des activités culturelles et d'échanges visent à faire acquérir aux élèves une connaissance approfondie de la civilisation du ou des pays où est parlée la langue de la section.

### **Admission en section européenne:**

aptitude et motivation pour l'apprentissage des langues.

### **Au collège Mme de Staël:**

- section européenne en **espagnol**
- section européenne en **russe**